

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2007

Monsieur TAGLIA est désigné secrétaire de séance et donne lecture du compte rendu de la réunion du 19 JUIN 2007, adopté à l'unanimité.

1° GARANTIE D'EMPRUNT ADAPEI – Rapporteur Daniel RAPINAT

Monsieur le Rapporteur indique que par courrier en date du 29 août 2007, le Président de l'ADAPEI de la CREUSE a sollicité la commune pour le cautionnement d'un emprunt complémentaire, destiné au paiement des travaux de réhabilitation du Foyer d'Hébergement Les Méris à Aubusson.

Il rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 30 mars 2006, a déjà accordé une première garantie pour un emprunt d'un montant de 1 142 107 € au taux de 3.25 %, pour une durée de 30 ans.

Lors de l'exécution du chantier, l'ADAPEI indique que des travaux supplémentaires ont dû être effectués pour assurer une consolidation de l'immeuble, compte tenu de sa structure et pour améliorer les conditions d'utilisation.

Le montant des travaux supplémentaires, s'élevant à la somme de 111 227 €, doit être financé au moyen d'un emprunt complémentaire auprès de la C.D.C. pour 110 000 €, aux mêmes conditions que l'emprunt principal : taux de 3.25 % pour une durée de 30 ans.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la demande de l'ADAPEI de garantie de l'emprunt complémentaire pour ses travaux de réhabilitation, étant précisé que la garantie accordée porte sur 50 % de l'emprunt contracté par l'ADAPEI, l'autre partie étant garantie par le Conseil Général de la Creuse.

ADOpte A LA MAJORITE ET UNE ABSTENTION (OL SEBENNE, après avoir contesté l'aide apportée par la commune à l'ADAPEI sur un chantier « qui pourrait encore réserver des surprises »)

2° PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POLE ENFANCE – Rapporteur Daniel RAPINAT

Le 2 juin 2005, le conseil municipal a voté un plan prévisionnel de financement pour la réalisation du Pôle Enfance, portant le projet à **917 889 € H.T.**

Un nouveau plan prévisionnel de financement portant sur la réaffectation des subventions, sans changement du montant total de dépenses, est aujourd'hui soumis à l'assemblée. Après la réunion du comité de pilotage local pour la mise en œuvre et le suivi du contrat de Pays Sud Creusois, le 28 juin dernier, l'assemblée a décidé de redéployer plusieurs crédits de l'Etat et du département.

La réaffectation des crédits de l'Etat porte sur :

- l'étude pour la création d'une pépinière d'entreprises..... 10 000.00 €
 - l'amélioration de la visite du Moutier d'Ahun..... 14 950.24 €
- (réalisation partielle du projet)

Sur proposition du comité de pilotage, il a été décidé de réaffecter ces crédits disponibles, d'un montant total de **24 950.24 €**, au financement déjà prévu pour le Pôle Enfance d'Aubusson soit **8 500 €**, ce qui porte l'enveloppe affectée au projet à **33 450.24 €**.

La réaffectation des crédits du département porte sur un reliquat de **7 963 €**. Toutefois, le Conseil Général se réserve la possibilité d'affecter des reliquats supplémentaires d'ici la fin de l'année. (ce qui nécessitera un nouveau PPF)

Europe	FEDER	293 050.00 €
Etat	FNADT	33 450.24 €
Département		7 963.00 €
Région	contrat de pays	123 508.00 €
CAF		190 954.00 €
Commune		<u>268 963.76 €</u>
		917 889.00 €

Monsieur SEBENNE se déclare sceptique sur le sérieux de ce plan, doutant de la réalité des subventions accordées Pour lui, les décisions se prennent « dans les ministères à Paris ». Il demande d'ailleurs comment la position de l'Etat a été confirmée.

Monsieur le Maire lui répond que l'Etat était représenté à la Commission du Pays Sud Creusois par la Secrétaire en Chef de la Sous-Préfecture.

Monsieur SEBENNE s'étonne qu'une telle fonctionnaire soit qualifiée pour représenter l'Etat !

Ces contestations sont approuvées par M. GIRAUD.

ADOPTE A LA MAJORITE ET DEUX ABSTENTIONS (MM. SEBENNE ET GIRAUD)

3° PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL MAISON DE L'EMPLOI – Rapporteur Daniel RAPINAT

Le 19 juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé la 1^{re} tranche de travaux du Pôle Emploi, qui comprend l'aménagement du bâtiment du site PHILIPS et de ses abords, pour un montant de 1 349 579.50 €, sur une enveloppe globale prévue à 3 131 512.57 €.

Dans ce projet, la partie strictement dévolue à la Maison de l'Emploi représente un montant de travaux de 898 277.27 € soit 29 % de l'ensemble de l'investissement Pôle Emploi de 3 131 512.57 €.

Le dossier de conventionnement de la Maison de l'Emploi va être très prochainement déposé auprès du Ministère de l'Emploi, qui a décerné le label au projet présenté le 5 décembre 2006.

En conséquence, il est nécessaire de détailler le financement de l'investissement strictement « Maison de l'Emploi » dans le Pôle Emploi, qui est proposé comme suit, compte tenu de l'affectation de 29 % des subventions prévues sur la totalité du Pôle Emploi, et de l'intégralité de la subvention de l'Etat « Maison de l'Emploi » :

Montant total Investissement Pôle Emploi	H.T.	3 131 512.57 €		
Montant Total Investissement M.E.F.	H.T.	898 277.27 €		
soit un pourcentage de			29%	
DEPENSES		898 277.27 €	RECETTES	898 277.27 €
			Subvention exceptionnelle	21 864.92 €
			76 224 €	
			Subvention Région Contrat de Pays	
			25%	224 569.32 €
			784 321.54 €	
			Labellisation	449 138.64 €
			50%	
			D.D.R.	28 685.09 €
			100 000 €	
			Autofinancement commune	174 019.30 €

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur plan prévisionnel de financement d'investissement de la Maison de l'Emploi.

Monsieur le Maire explique que 200 Maisons de l'Emploi ont été labellisées, mais seulement 4, avec AUBUSSON, regroupent autant de services. Ce projet préfigure le rapprochement UNEDIC / ANPE, actuellement en projet. Le groupement d'intérêt public en charge de la gestion de la MEF fédère 8 communautés de communes. Ce projet est donc partagé par l'ensemble des élus de l'arrondissement d'AUBUSSON, il est le résultat du travail exemplaire mené par Monsieur MUSSEAU et Monsieur BRUNIN, Directeur Départemental de la D.D.T.E.

Monsieur SEBENNE demande comment seront répartis les parties strictement Maison de l'Emploi sur l'ensemble du bâtiment.

Monsieur MUSSEAU explique que les espaces mutualisés se trouvent au rez-de-chaussée du bâtiment et au 2^e étage (45 %), 1^{er} étage du bâtiment (10 %), le reste figurant pour l'aménagement du parking et le ravalement du bâtiment. Il précise que les locaux Maison de l'Emploi seront logés gratuitement, c'est une condition pour le financement du projet par l'Etat.

Monsieur SEBENNE estime que deux emplois créés vont augmenter les coûts de fonctionnement.

Monsieur le Maire déclare que le projet est conforme aux prescriptions du cahier des charges de la loi BORLOO.

Monsieur SEBENNE évoque l'ajournement de la décision d'obtention de la D.D.R. qui figure toutefois dans le plan de financement présenté.

Monsieur le Maire rappelle que la Commission qui a ajourné la décision n'a qu'un avis consultatif. L'Etat va éclairer les élus pour leur permettre de prendre une décision définitive. Le site PHILIPS, tel qu'il fonctionne actuellement est un gouffre financier (plus de 90 000 € de chauffage par an), les travaux vont permettre de le valoriser. La location sera de l'ordre de 90 €/an/m². Cette friche industrielle va être réhabilitée de façon pérenne et permettra l'identification du pôle « Emploi ».

Monsieur SEBENNE insiste sur la mutualisation des services qui doit conduire à une meilleure efficacité, qui n'est pas illustrée dans le projet présenté.

Monsieur AZAIS estime que la Maison de l'Emploi est un service supplémentaire.

Monsieur le Maire souligne le paradoxe des débats qui conduit l'opposition à faire le procès de la loi Borloo, en assurant le rôle de procureur, alors que la majorité en est l'avocat. Cet investissement doit contribuer à réduire le nombre de chômeurs et devrait fédérer l'ensemble des élus.

Monsieur MUSSEAU insiste sur la partie « pépinière d'entreprises » qui devrait permettre l'adaptation à la réalité du territoire pour répondre aux problèmes spécifiques en matière de formation par exemple.

Monsieur SEBENNE rappelle que l'emplacement est zone inondable.

Monsieur AZAIS répond que le projet a pris en compte les prescriptions du P.P.R.I.

Enfin, **Monsieur SEBENNE** conteste le nombre de chômeurs avancé par le Maire dans certains articles de presse, il n'y a pas 4000 chômeurs sur l'arrondissement d'Aubusson, si répond **Monsieur RAPINAT**, chiffre conforme aux statistiques de l'INSEE qui prend en compte 7 catégories de demandeurs.

ADOPTE A LA MAJORITE ET UNE ABSTENTION (M. SEBENNE°

4° ADMISSION EN NON VALEUR – Rapporteur Daniel RAPINAT

Monsieur le Percepteur n'a pu, malgré ses démarches, obtenir l'encaissement de deux titres de recettes émis au bénéfice de la Régie des Transports Scolaires, pour un montant total de 44,40 €.

Il est demandé de bien vouloir admettre ces deux titres en non valeur.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5° DM 1 - VIREMENT DE CREDITS – BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES 2007 – Rapporteur Daniel RAPINAT

Monsieur le Rapporteur propose le virement de crédits suivants :

Section de Fonctionnement – Dépenses :

- Article 616 : Primes d'assurances	- 50,00 €
- Article 673 : Titres annulés (exercices antérieurs)	+ 50,00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

6° Subventions complémentaires BP 2007 – Crédits prévus en réserve – Rapporteur Claudine LEPORATI

Crédits prévus au B.P. 2007 :

COMITE DE JUMELAGE	3 000.00 €
ASSOC."LES ENFERMES DEHORS"	500.00 €
A.C.C.A. (SOCIETE DE CHASSE)	400.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS (2 ANNEES : 2006 ET 2007)	3 800.00 €
CADETS SAPEURS POMPIERS	305.00 €
CAFE MUSIQUE L'AUTRE SCENE	2 000.00 €
BASKET CLUB AUBUSSONNAIS	2 250.00 €
ASSOCIATION CYLINDRE THEATRE	780.00 €
CLUB DE DANSE - LIBRE COURS	300.00 €
E.F.A.	6 300.00 €
JUDO EN MARCHE	900.00 €
RAID DE LA VALLEE DE LA CREUSE	5 490.00 €
R.C.A.	2 700.00 €
VELO CLUB AUBUSSONNAIS	1 900.00 €
AMICALE LAÏQUE SECTION SPORTIVE	1 500.00 €
A.R.A.V.I.C.	762.00 €
CINEMA	11 000.00 €
COMITE DES FETES	1 000.00 €
ENTENTE ATHLETIQUE	800.00 €
<u>TOTAL :</u>	<u>45 687.00 €</u>

ADOPTE A L'UNANIMITE

7° CREATION DE POSTES – Rapporteur Daniel RAPINAT

M. le rapporteur propose la création de postes pour des agents qui bénéficient d'un avancement de grade, à compter du 1^{er} novembre 2007 :

- un poste d'agent de maîtrise
- un poste d'adjoint administratif de 2^e classe
- deux postes d'ATSEM de 1^{re} classe
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{re} classe (Régie des Transports).

Par ailleurs, il est nécessaire de créer un poste d'agent d'accueil chargé de la démonstration du tissage, poste qui n'existe pas dans la nomenclature des emplois territoriaux. Ce poste sera pourvu par voie contractuelle, pour une durée de 3 ans renouvelable, avec une rémunération brute équivalente à l'indice brut 316.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8° Organisation du temps de travail – Avenant N° 1 à la convention signée le 1^{er} février 2002 6 **Rapporteur Daniel RAPINAT**

Lors de sa réunion du 2 mai 2007, le Comité Technique Paritaire a signé un premier avenant à la convention établie le 1^{er} février 2002, portant organisation du temps de travail des agents communaux d'Aubusson.

Après cinq années d'application du protocole d'accord de 2002, un bilan a permis de clarifier certains points qui n'avaient pas pris en compte toutes les situations induites par le passage au 35 H. Par ailleurs, il était nécessaire de se mettre en conformité avec le temps de travail annuel porté à 1 607 H au lieu de 1 600 H, avec la Journée de Solidarité.

L'avenant est intervenu pour clarifier le calcul du nombre de jours de RTT, et définir les conditions dans lesquelles les agents récupèrent ces jours. Les discussions ont eu lieu avec le double objectif d'assurer le meilleur service possible à la population, et de respecter les droits du personnel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire signale que le MONOPOLY a entamé une vaste consultation sur Internet pour déterminer les villes qui figureront dans la prochaine édition du jeu. Il demande à tous de voter en masse pour AUBUSSON.

Monsieur Sebenne sollicite une rencontre avec le Maire pour l'association APROART.

Monsieur le Maire est tout à fait d'accord pour recevoir APROART. La municipalité a toujours aidé l'association pour la mise en place de son exposition estivale, en mettant du personnel à disposition. Il fait toutefois remarquer que lors du vernissage de l'exposition de cet été, où Jean-Louis AZAIS le représentait, il n'a pas apprécié les échos de propos tenus par le Député. Monsieur le Maire trouve inacceptable que la salle devienne le lieu de l'opposition politique.

Monsieur SEBENNE réagit vivement en expliquant qu'il remercie toujours la mairie pour l'aide apportée à l'exposition.

Monsieur AZAIS souligne qu'effectivement il y a eu des remerciements de la part de M. SEBENNE, mais les propos du député AUCLAIR n'ont pas été contestés publiquement lors de l'inauguration.

Monsieur SEBENNE estime qu'il ne pouvait pas intervenir après le député.

Pour **Monsieur le Maire**, la culture doit fédérer au-delà des clivages politiques, et lors de la rencontre avec l'association des solutions seront recherchées pour APROART.

Pour **Monsieur SEBENNE**, cette exposition valorise le lieu en présentant des toiles de nombreux artistes, mais contribue également au tissage et à la vente de tapisseries, APROART se met donc au service de la ville et il réfute tout procès d'intention.

Monsieur le Maire indique que le projet GAROUSTE – création d'un carton pour une tapisserie destinée au hall de la mairie – va connaître le début de son exécution. La tapisserie sera tissée dans les locaux de l'ENSA, elle fera 20 m2.

Monsieur GIRAUD, à propos de tapisseries, félicite **Monsieur GALVAING, Président du RCA**, pour le tissage de deux tapisseries, dans le cadre de la coupe du monde de rugby.

Monsieur le Maire approuve et indique que lundi à 18 H 30 une réception est organisée à la mairie pour la présentation des deux tapisseries.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 15